Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501737-20251217-2025_1217_146-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 22 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 25 (Mme Gaëlle MESTRIES ne prend pas part au vote)

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - M. Michel LORÉE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - M. Yves FEREY - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Edith MACÉ, M. Jean-Michel PÉNARD, Mme Magali BERTIN, Mme Elise CARPIER

ABSENTS : M. Laurent JEANNE, Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise LERAY.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS :
Pouvoir de Mme Marie-Edith MACÉ à M. Patrice DUMAS
Pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à M. Alain MORI
Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de Mme Elise CARPIER à Mme Ghislaine MARZIN

OBJET : 2025/1217/146 : URBANISME : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2031 – AVIS DE LA COMMUNE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501737-20251217-2025_1217_146-DE

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui modifiant les dispositions relatives au statut des gens du voyage et inclut la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs dans la compétence des EPCI, et sa circulaire d'application n° INTD1705027C du 19 avril 2017,
Vu la loi n° 2018-957 du 07 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites visant à soutenir les collectivités territoriales dans leur mission d'accueil des gens du voyage,
Vu la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 modifiée encadrant l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
Vu la transmission du projet de Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2031,
Vu l'avis de la commission conjointe « urbanisme-citoyenneté et solidarité » en date du 02 décembre 2025,

La révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : une obligation règlementaire :

Monsieur Alain MORI, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du développement économique, informe les membres du Conseil municipal que le SDAHGV est la déclinaison départementale de la politique de l'État en faveur de l'accueil des gens du voyage. Engagé conjointement par l'État et le Conseil départemental, il est rendu obligatoire par la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage dont l'article 1 précise : « *Dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées.* »

L'étude d'opportunité : une concertation locale autour de l'implantation des équipements :

L'élaboration du nouveau Schéma 2026-2031 (faisant suite au Schéma 2020-2025) s'est basée sur un processus de diagnostic et d'évaluation des besoins qui a permis de définir des orientations pour les politiques locales et départementales relatives aux gens du voyage.

Afin de mener ces travaux, les services de l'État et du Département se sont appuyés sur le GIP Accueil des Gens du Voyage 35 pour conduire la concertation au niveau départemental.

En parallèle, en 2023, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a sollicité le GIP AGV35 pour mener une étude d'opportunité afin de réévaluer les prescriptions du Schéma 2020-2025. Le diagnostic territorial de l'étude a permis de dégager des hypothèses d'implantation d'équipements dont l'une a reçu un avis favorable du Bureau communautaire le 19 juillet 2024.

Les prescriptions du Schéma 2026-2032 pour le Val d'Ille-Aubigné :

Le Schéma départemental contient 18 fiches territoriales et 44 fiches actions thématiques.

Pour le Val d'Ille-Aubigné, les prescriptions du Schéma reprennent celles de l'étude d'opportunité présentée au Bureau du 19 juillet 2024 (cf. fiche territoriale en annexe) :

1. Melesse : création de 4 terrains familiaux locatifs ou équivalents (logements adaptés PLAI ou terrains aménagés),
2. La Mézière : création d'une aire de grands passages de petite capacité (1 Ha),
3. Saint-Aubin-d'Aubigné : création de 2 terrains familiaux locatifs ou équivalents (logements adaptés PLAI ou terrains aménagés).

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux EPCI pour la réalisation des équipements à partir de l'approbation du Schéma.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501737-20251217-2025_1217_146-DE

Le bureau municipal de Melesse qui s'est réuni le 3 mars 2025, a proposé l'hypothèse d'implantation des terrains familiaux en partie Nord-Est de la parcelle communale AE 436, au lieu-dit Les Guimondières, pour une surface d'environ 2 000 m².

D'autre part, il est attendu de l'EPCI une implication sur les thématiques suivantes :

- terrains privés propriété de gens du voyage : prise en compte des besoins dans les documents d'urbanisme (PLUi, PLH...),
- développement social : poursuite de la démarche d'animation du projet social de l'aire de Melesse,
- gouvernance du Schéma et du GIP AGV35 : poursuite de la participation de l'EPCI dans les instances de gouvernance du Schéma (Commission consultative, comité technique du Schéma, conseil d'administration du GIP AGV35, etc.).

Les études de programmation et de faisabilité : une nouvelle étape pour engager la création des équipements :

Des études sont engagées avec un bureau d'étude afin de valider la faisabilité réglementaire, technique et financière des équipements préconisés sur les 3 sites repérés.

En parallèle, un diagnostic social sera mené début 2026 par le GIP AGV35 afin de confirmer le besoin identifié et de préciser la configuration des équipements par rapport au profil des ménages.

Calendrier :

Un avis consultatif des EPCI et des communes concernées est attendu pour le 7 janvier 2026.

La commission consultative départementale se prononcera le 19 janvier 2026.

Le Schéma sera définitivement adopté à l'issue de la session départementale de février 2026 puis entériné par un arrêté préfectoral.

Aussi, il est demandé à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et aux communes comprises dans le périmètre de l'EPCI d'émettre un avis consultatif sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2031.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 24 voix « POUR », 1 « ABSTENTION » (M. Jean-Baptiste MARVAUD), Mme Gaëlle MESTRIES ne prenant pas part au vote,

- émettent un avis sur les orientations du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2031,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Claude JAOUEN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise LERAY



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501737-20251217-2025_1217_146-DE